

PUBLIE LE
- 7 AVR. 2010

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 30 MARS 2010 À 18 HEURES 30

N° 2 - 54 / 2010 : CONVENTION D'UTILISATION DE LA DÉCHETERIE DE SAINT-JUÉRY AVEC LE SYNDICAT MIXTE TRIFYL

L'An Deux Mille Dix, le 30 Mars 2010

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le Mardi 30 Mars 2010 à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : Monsieur William NION

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Monique HUBERT, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Michel FOURNIALS, Michel FRANQUES, Pierre DOAT, Paul JUAREZ, Sarah LAURENS, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Félix TORRÈS, Gérard POUJADE, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Philippe HEIM, Michel TRÉBOSC, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Pierre COSTES, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Bernard GILABERT, Marie-France DE TRUCHIS, Noël RAMON, Jean-Marc WISNIEWSKI, Eliane CARLES.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Jean-Marie COUDERC, Gérard FABRE, Pascal LAMESLE, Christian MALGOUYRES, Alain GRIMAL, Michel ANDRAL, Alain LONG, Claude COSTES, Jean-Charles BORGOMANO, Emmanuelle VIEILLEDENT, Jean MAURIÈS.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Olivier BRAULT, Patrick GARNIER, Geneviève PARMENTIER, Stephen JACKSON, Laurence PUJOL, Dominique BILLET, Thierry ASTOULS, Bruno LADOUCKETTE, Michel DELPOUX.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Naïma MARENGO, Laure SUDRE, Christelle GUILLAUMOT, Daniel GAUDEFROY, Jean ESQUERRE, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBARÈDE, Françoise LESCURE, Marie-Claude DURAND, Robert PAGGI, Francine ALARY, Patrice MANGIONE, Thierry MALLÉ, Benoît DELERIS, Monique MILHAU, David KOWALCZYK, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 50

Votants (titulaires, suppléants votants) : 39

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 30 MARS 2010

N° 2 -54 / 2010 : CONVENTION D'UTILISATION DE LA DÉCHÈTERIE DE SAINT-JUÉRY AVEC LE SYNDICAT MIXTE TRIFYL

Pilote : Gestion des Déchets

Autre service concerné : Finances et Budget

Monsieur Jacques LASSERRE, rapporteur,

Depuis 2005, compte tenu de la proximité de l'équipement, il est apparu judicieux de pouvoir conserver l'accès à la déchèterie de Saint-Juéry aux particuliers et professionnels des communes d'Arthès, Cambon, Cunac, Saint-Juéry et Fréjairolles, et ce dans le but de favoriser le recyclage des déchets.

Le coût d'accès de la déchèterie est établi sur la base de la redevance pour services rendus à des collectivités non membres de TRIFYL, pour les 5 communes sus citées à raison de 100% de la population des communes d'Arthès, Cambon, Cunac, Saint-Juéry et de 33% de la population de la commune de Fréjairolles. La population de référence est la population DGF au 31 décembre 2009, soit 13 250 habitants.

Le tarif 2010 est de 9,40 € HT par habitant auquel est ajoutée la TVA au taux en vigueur de 5,50%.

Le montant de l'accès à cet équipement s'établit donc pour l'année 2010 à 124 550 euros.

Aussi, je vous demande d'approuver la convention ci-annexée et d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

VU le Code Général des Collectivités Locales,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le projet de convention ci-annexé.

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

Considérant l'intérêt d'offrir un accès à un équipement de proximité pour permettre le développement de l'apport volontaire de déchets recyclables,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

⇨ **APPROUVE** la convention ci-annexée.

⇨ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention.

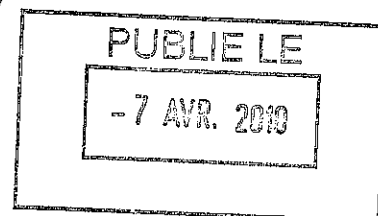
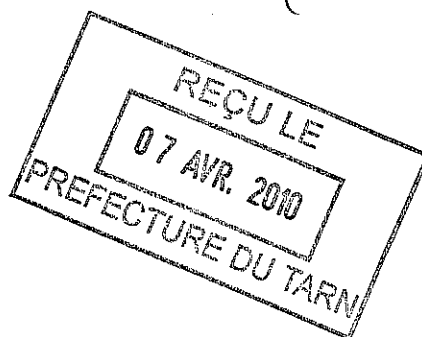
⇨ **DIT QUE** les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Fait le 30 Mars 2010

Le Président,



Philippe BONNÉCARRÈRE





CONVENTION FIXANT LES MODALITES D'UTILISATION DE LA PLATEFORME SECONDAIRE DE SAINT JUERY

Entre :

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, établissement public de coopération intercommunale dont le siège social est situé Parc François Mitterrand, 81160 SAINT-JUERY, représentée par son Président, Monsieur Philippe BONNECARRERE dûment habilité à cet effet, ci-après dénommée « **la CZA** ».

Et :

Le Syndicat Mixte Départemental TRIFYL dont le siège social est situé Les Courtials, 81300 LABESSIERE CANDEIL, représenté par son Président, Monsieur Jean-Marc PASTOR, dûment habilité à cet effet, ci-après dénommé « **TRIFYL** »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-1, L. 5211-2 et L. 2122-22,

Vu l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2002 portant création de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois (C2A) par transformation – extension de la Communauté de Communes de l'Albigeois, à compter du 31 décembre 2002,

Vu l'arrêté préfectoral du 13 avril 1999 portant création du Syndicat Mixte TRIFYL pour le traitement des déchets,

Vu les Statuts du Syndicat Mixte TRIFYL,

Vu la délibération du 15 octobre 1998 du SIVOM de Villefranche demandant son adhésion au Syndicat Mixte TRIFYL,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 14 décembre 2001 ayant pour objet la réception des biens mis à disposition en vue de l'exercice de la compétence traitement des déchets ménagers (procès verbal de mise à disposition des biens appartenant au SIVOM de Villefranche d'Albigeois),

Vu le retrait des communes d'Arthès, Cambon, Cunac, Saint Juéry, Fréjairolles et Puygouzon du SIVOM de Villefranche et leur adhésion à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

Vu la décision du Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois en date du 10 août 2006,

Considérant que le SIVOM de Villefranche n'exerce plus la compétence ordures ménagères depuis le 1^{er} mai 2005,

Considérant que le Syndicat Mixte TRIFYL exerce la compétence du traitement des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du plan départemental d'élimination et gère l'ensemble des déchèteries qui lui sont rattachées,

Considérant que la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois souhaite conserver l'accès à la déchèterie de Saint Juéry aux particuliers et professionnels des communes d'Arthès, Cambon, Cunac, Saint Juéry et Fréjairolles.

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Au regard de ce qui précède il est décidé de conclure une convention qui a pour objectif de préciser les engagements de chacun.

Article 1 : OBLIGATIONS DU SYNDICAT MIXTE TRIFYL

Le **Syndicat Mixte TRIFYL** accepte sur la déchèterie située sur la commune de Saint Juéry, les déchets portés par les particuliers et les professionnels des 5 communes sus nommées, aux mêmes conditions que pour les particuliers et les professionnels des collectivités adhérentes à **TRIFYL**.

En compensation, TRIFYL, facturera à la **Communauté d'Agglomération de l'Albigeois** la redevance pour services rendus à des collectivités non membres de TRIFYL, pour les 5 communes sus citées à raison de 100% de la population des communes d'Arthès, Cambon, Cunac, Saint Juéry et de 33% de la population de la communes de Frejairolles. La population de référence est la population DGF au 31 décembre N-1.

Le montant de la dite redevance est fixé annuellement par délibération du Comité Syndical du Syndicat Mixte TRIFYL, laquelle sera communiquée à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Article 2 : OBLIGATIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGOIS

La **Communauté d'Agglomération de l'Albigeois** s'engage à payer trimestriellement à TRIFYL la redevance pour service rendu à des collectivités non membres de TRIFYL, pour les 5 communes sus citées, dans les délais réglementaires.

Article 3 : DONNEES 2009

COMMUNES	BASE CAPITATION 2010		
	POPULATION DGF au 31/12/2008		
ARTHES	2 432	100%	2 432
CAMBON	1 835	100%	1 835
CUNAC	1 377	100%	1 377
FREJAIROLLES	1 259	33%	415
SAINT JUERY	7 191	100%	7 191
TOTAL	14 094		13 250

Le tarif 2010 est de 9,40-€ HT par habitant auquel est ajouté la TVA au taux en vigueur.

Le coût d'accès à la déchèterie est donc de 9,40-€ HT X 13 250 habitants soit 124.550 € pour l'année 2010.

Article 4 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2010.